

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2008

Les membres du Conseil Municipal, convoqués le 17 avril 2008 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis en séance le 25 avril 2008 à 21h00.

Absents excusés: Mesdames Pascale ROCHETIN, Annick TROUILLET et Corinne NEEL.

ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a modifié le règlement intérieur de l'espace Jules Verne. Le prêt gratuit des salles Nautilus et Némé aux associations communales, ayant pour activité l'organisation de jeux de société, est désormais autorisé à raison de quatre journées par an uniquement lorsque la capacité de la salle polyvalente de la mairie est insuffisante.

L'assemblée a ensuite approuvé la convention qui doit intervenir avec l'association «Jazz au Sommet» pour fixer les engagements réciproques de la commune et de l'association en vue du bon déroulement de la seconde édition du festival en septembre prochain.

FINANCES COMMUNALES

* SUBVENTIONS 2008:

Le conseil municipal a réparti les subventions allouées chaque année aux associations communales, soit un montant global de 39 530 € auquel s'ajoute la subvention d'équilibre de la crèche à hauteur de 33 000 € (compensée pour moitié par la Caisse d'Allocations Familiales).

* ACQUISITION VEHICULE POIDS LOURD AVEC ETRAVE:

Suite à un appel à la concurrence trois offres ont été présentées. La proposition des Ets Auvergne Distribution a été retenue, soit une dépense de 84 815 € H.T. pour l'achat d'un véhicule poids lourd 4x4 de 18 tonnes en charge d'une puissance de 280 CV auquel s'ajoute l'équipement hydraulique, l'étrave de déneigement et la signalisation réglementaire pour 17 795 € H.T. L'ancien véhicule sera repris au prix de 16 500 € H.T.

* ANNULATION T.L.E.:

Suite à la liquidation judiciaire de la S.A.R.L. «Coline», les services du Trésor Public ont indiqué que la taxe locale d'équipement d'un montant de 2 235,21 € sera admise en non valeur.

LOTISSEMENT LES SOURCES

* CONVENTION AVEC LOIRE HABITAT:

La convention officialisant le partenariat entre l'Office Public Loire Habitat et la collectivité a été approuvée. Cette convention permet de concrétiser les engagements respectifs des deux parties, en vue de la construction de 6 logements locatifs et de 6 maisons en location accession à la propriété. Un effort important est consenti par la commune par la mise à disposition des parcelles viabilisées au prix de 17 €/m² et par l'exonération de la taxe locale d'équipement.

*** TRAVAUX DE VIABILISATION:**

Les marchés ont été attribués par la commission d'appel d'offres aux entreprises suivantes:

- Lot 1: Terrassement, Voirie SCREG 134 607,59 €
- Lot 2: Eau et Assainissement MONTAGNIER 139 246,45 €
- Lot 3: Espaces verts BRUYERE 6 813,91 €
- Contrôle coordination sécurité..... 1 291,63 €

Le lot 4 maçonnerie a été déclaré infructueux en raison d'offres insuffisantes.

Les lots électricité, téléphone, éclairage public ont été confiés à l'Entreprise EGEV par le Syndicat d'Energies de la Loire qui conserve la maîtrise d'ouvrage de ces réseaux dont le coût est évalué à 79 214 €.

Procédure administrative: Le permis d'aménager étant délivré, le conseil municipal autorise le Maire à faire, si nécessaire, un recours devant le tribunal administratif dans l'hypothèse où la dernière procédure relative à la déclaration au titre de la loi sur l'eau ne pourrait aboutir dans le délai prévu.

RENOVATION MAISON COURBON

Les travaux de rénovation de la Maison Courbon sont maintenant engagés. Le projet d'éclairage des abords et de mise en valeur du bâtiment élaboré par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (S.I.E.L.) a été approuvé pour un montant prévisionnel de 8 946,36 €.

VOIRIE 2008

Le conseil municipal a pris connaissance du programme des travaux proposé par la commission concernant la réfection des voies suivantes :

- rue de l'Étang
- rue du Bois Ternay et abords de l'école de l'Étang
- trottoirs rue du Feuillage au niveau de la Font du Nais
- chemin de Tissot, 2^{ème} tranche
- chemin de la Jacques, 2^{ème} tranche
- chemin des Tours, 1^{ère} tranche
- chemin de la Scie de la Roue à Bridoux
- chemin du Sapt, 2^{ème} tranche

En fonction du résultat de l'appel d'offres, l'assemblée se prononcera sur le projet définitif.

SERVICE DES EAUX

Afin d'installer un système de télégestion au niveau du nouveau réservoir de Magnoloux, un réseau de télécommunications sera réalisé par le SIEL en même temps que le réseau d'alimentation électrique. Le projet estimé à 8 100,00 € a été adopté.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges faisant suite à la nouvelle compétence de la Communauté de Communes pour l'accueil de la petite enfance a été approuvé. Ce transfert est sans incidence sur la dotation de compensation reversée à chaque commune.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à la négociation engagée avec le propriétaire d'une parcelle de 2 000 m² environ, nécessaire à l'implantation des futurs bassins permettant l'assainissement du hameau de la République, le maire a été autorisé à conclure un accord sur une base de 2,50 € /m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 40.